



BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS ÉQUESTRES OPTIONS A, B, C

à Nogent-sur-Eure du 09/09/2024 au 12/07/2025

Financé par **OPCO**



ARFASSEC CFA Métiers du Sport, de l'Animation et du Tourisme

Saint-Jean-le-Blanc

Tél : 02 37 33 38 88

Mail : ecuries-valdeleure@orange.fr

Mail contact: contact@formasat.fr

[En savoir plus sur la formation](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-requis :

Les pré-requis indispensables à l'entrée en formation sont les suivants :

- Avoir obtenu le PSC1 ou une équivalence
- Avoir les Exigences Techniques Préalables (ETP) des correspondances existantes pas à pas, vous renseigner
- Avoir effectué les tests de sélection qui comportent :
 - Un exposé oral du projet professionnel suivi d'un entretien de motivation,
 - Une épreuve écrite sur un thème d'activités équestres,
 - Une évaluation du comportement du candidat à cheval.

Niveau de sortie :

Niveau 4 (Bac général, pro ou techno, BP)

Contenu et programme

Objectifs :

La possession du diplôme atteste pour son titulaire les compétences identifiées dans le référentiel de certification relatives à :

- l'encadrement et l'animation d'activités de loisirs, d'initiation et de découverte dans les activités équestres en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- l'encadrement, l'enseignement et la préparation aux premiers niveaux de compétition dans la mention, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- la participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres ;
- la participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités équestres ;
- la participation au travail et à l'entretien de la cavalerie ;
- la participation à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations.

La possession du diplôme atteste pour son titulaire les compétences identifiées dans le référentiel de certification relatives à :

- l'encadrement et l'animation d'activités de loisirs, d'initiation et de découverte dans les activités équestres en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- l'encadrement, l'enseignement et la préparation aux premiers niveaux de compétition dans la mention, en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- la participation à l'organisation et à la gestion des activités équestres ;
- la participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités équestres ;
- la participation au travail et à l'entretien de la cavalerie ;
- la participation à l'entretien et à la maintenance du matériel et des installations.

Programme :

Le BPJEPS Educateur Sportif mention : activités équestres inclut la qualification fédérale d'Animateur Assistant d'Équitation - AAE dans le parcours de formation.

Durée en centre :

604

Durée en entreprise :

1078

Informations pratiques

Organisme responsable :

[Les Ecuries du Val de l'Eure](#) - Saint-Jean-le-Blanc

Publics :

- Public dans le cadre du contrat d'apprentissage

Financement :

- Contrat d'apprentissage

Contact :

CONTACT

Numéro de session : 380489S / Référence GIP : 23997

Mise à jour le 27/03/2024